Département de l'ISERE
COMMUNE DE PRESSINS

2.2

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S)

2

ECHELLE : 1/2500

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision du P.O.S. en date du : 15/3/2002
Le Maire,

PLAN DE ZONAGE II

APPROBATION
(REVISION)

Vu pour être annexé à la délibération du 15 Mars 2002

DELIBERATIONS		MODIFICATIONS		PHASES D'ETUDE	
		Date	Objet	Date	Objet
Prescription	: 23/02/1999.				
Arrêt du Projet:	06/03/2001				
Approbation	:15/03/2002				
Appl. Anticipée :					

A.U.M ARCHITECTURE - 14, Rue de la Leysse - 73000 BASSENS
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE

- Limite Communale
- Limite de Zone
- Voie S.N.C.F
- 1 — Emplacement Réservé
- 100m 3 ERN — Zone de Bruit (100m du bord de la Nationale N-6)
- Bâtiment ou Site de Caractère
- Accès
- Sièges d'exploitations agricoles
- Alignement de 20.m en recul du bord de la voie

ZONES URBAINES

UA : définissant les zones de constructions anciennes, réservées à l'habitat ainsi qu'aux équipements, activités et aux services compatibles avec cette destination.

UD : définissant les zones réservées à l'habitation individuelle groupée ou clairsemée, ainsi qu'aux équipements, activités et services compatibles avec cette destination

UI : définissant les zones d'activités économiques

Indice "p" Secteurs soumis à des prescriptions particulières liées au périmètre de protection éloigné du captage.

ZONES NATURELLES

Zone NA : zones naturelles non équipées, inconstructibles en l'état actuel du POS, réservées à une urbanisation future organisée.

Zone NA indicées : zones naturelles, équipées ou insuffisamment équipées, destinées à recevoir une urbanisation organisée.

Secteur NAa : Secteur dont les conditions de réalisation sont celles de la zone UA.

Secteur NAi : destiné à recevoir des activités économiques.

Zone NC : définissant des zones de richesses naturelles (agriculture, notamment)
Secteur NCa : zone agricole à enjeu paysager

Zone ND : zones d'espaces naturels non équipés qu'il convient de protéger en raison de la qualité du site et des paysages, des risques naturels ou de la présence d'espace forestiers à protéger

Secteur NDa : préservation de batiments et parcs remarquables.

Secteur NDf : correspond au site du Chateau Vieux

Secteur NDpr : périmètre de protection rapproché du captage

Département de l'ISERE
COMMUNE DE PRESSINS

2.1

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S)

1

ECHELLE : 1/5000

PLAN DE ZONAGE I

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision du P.O.S en date du 15/1/2002
Le Maire,

APPROBATION (REVISION)

Vu pour être annexé à la délibération du15 Mars 2002

DELIBERATIONS	MODIFICATIONS		PHASES D'ETUDE	
	Date	Objet	Date	Objet
Prescription : 23/02/1999.				
Arrêt du Projet: 06/03/2001				
Approbation :15/03/2002				
Appl. Anticipée :.....				

A.U.M ARCHITECTURE - 14, Rue de la Leysse - 73000 BASSENS
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE

- Limite Communale
- Limite de Zone
- Voie S.N.C.F
- (1) Emplacement Réservé
- (3) RN — Zone de Bruit (100m du bord de la Nationale N-6)
- Bâtiment ou Site de Caractère
- Accès
- Sièges d'exploitations agricoles
- Alignement de 20.m en recul du bord de la voie

ZONES URBAINES

UA : définissant les zones de constructions anciennes, réservées à l'habitat ainsi qu'aux équipements, activités et aux services compatibles avec cette destination.

UD : définissant les zones réservées à l'habitation individuelle groupée ou clairsemée, ainsi qu'aux équipements, activités et services compatibles avec cette destination

UI : définissant les zones d'activités économiques

Indice "p" Secteurs soumis à des prescriptions particulières liées au périmètre de protection éloigné du captage.

ZONES NATURELLES

Zone NA : zones naturelles non équipées, inconstructibles en l'état actuel du POS, réservées à une urbanisation future organisée.

Zone NA indicées : zones naturelles, équipées ou insuffisamment équipées, destinées à recevoir une urbanisation organisée.

Secteur NAa : Secteur dont les conditions de réalisation sont celles de la zone UA.

Secteur NAi : destiné à recevoir des activités économiques.

Zone NC : définissant des zones de richesses naturelles (agriculture, notamment)

Secteur NCa : zone agricole à enjeu paysager

Zone ND : zones d'espaces naturels non équipés qu'il convient de protéger en raison de la qualité du site et des paysages, des risques naturels ou de la présence d'espace forestiers à protéger

Secteur NDa : préservation de batiments et parcs remarquables.

Secteur NDf : correspond au site du Chateau Vieux

Secteur NDpr : périmètre de protection rapproché du captage